

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 03/12/2012

Réception par le Prefet : 03/12/2012

Publication : 07/12/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-12-2-3

Séance du vendredi 30 novembre 2012

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE COLMAR, FECHT ET RIED 2010-2013 : CREATION D'UNE AIRE DE SERVICES DE CAMPING-CARS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-3-5-2 du Conseil Général du 5 novembre 2010 approuvant notamment le Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried,
- VU la délibération n° CG-2011-5-5-3 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative à la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération N° CG-2011-5-2-4 du 8 décembre 2011 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2010-2013, une subvention de 50 000 € en faveur de la Ville de MUNSTER, représentant 20 % d'un montant de travaux plafonné à 250 000 € HT, pour l'aménagement d'une aire d'accueil et de services pour camping-cars ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 204142, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions

